

COMMUNE DE CREMEAUX

Compte rendu de la séance du jeudi 07 juillet 2022

Secrétaire de la séance: Elodie BOURG

Eté présents : Didier PONCET, Thierry CLEMENCON, Laurent BRUEL, Laurent LOIZZO, Sandra GARRIVIER, Elodie BOURG, Jean-Christophe DUBOST, Suzanne MANISSOLLE, Stéphane PRAS, Patricia SESSEGOLO, Georges TRAVARD

Eté représentés : Irène MICHON

Eté absents ou excusés : Simon CONSTANS, Aurélien MAILLET FEUGERE, André SANGLE

Rappel de l'ordre du jour :

- . approbation du compte rendu du 9 juin 2022
- . coopérative scolaire
- . demande de subvention
- . rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat de la Bombarde
- . cours piscine école

- . séance de travail et questions diverses

Le conseil approuve le compte rendu de la séance précédente

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE (DE 2022 045)

M. le Maire propose de verser 200 euros à la coopérative scolaire qui a sollicité une aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote cette subvention à la coopérative scolaire.

subvention à l'association "Mathis pour la Vie" (DE 2022 046)

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention reçue en mairie.

L'association « Mathis pour la Vie », dont le siège social est situé à Saint Just en Chevalet, sollicite une aide afin de soutenir son activité en faveur d'enfants touchés par la maladie (aide à la prise en charge de soins médicaux, aménagements de maisons, équipements de véhicule...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter son aide à cette association active (depuis sa création, une vingtaine d'enfants ont pu bénéficier de son aide sur le territoire).

Le conseil décide, à la majorité, (vote à main levée : 11 voix pour ; 1 abstention),

de verser une aide de 120 euros à cette association.

Mobilier et équipements reconstruction mairie. Approbation chiffrages estimatifs et demande de subventions (DE 2022 047)

M. le Maire et M. Bruel adjoint informent le Conseil Municipal que la commission bâtiment a répertorié le mobilier à mettre en place dans la nouvelle mairie.

Les chiffrages estimatifs s'élèvent à 40 000 euros Hors Taxe.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter cet estimatif au montant total des travaux et de solliciter les subventions en conséquence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- . valide cet estimatif de 40 000 euros HT pour l'achat de divers mobilier - équipements pour la mairie
- . décide de solliciter diverses subventions auprès des partenaires (Département, Région, Etat par le dépôt de dossiers DETR/DSIL)
- . autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.

Tarifs location de barnum (DE 2022 048)

M. le Maire expose qu'il est demandé à pouvoir louer les barnums sur au moins deux semaines et propose que soit fixé un tarif.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le conseil adopte, à partir du 1^{er} août 2022, les tarifs suivants,

- . location de barnum pour une semaine : 120 euros la semaine
- . location de barnum pour deux semaine : 200 euros les deux semaines

Avenant au bail commercial avec la société B.S. DALLE. intégration du garage sans hausse de loyer (DE 2022 049)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de construire un garage en prolongement du local de l'épicerie, qui servira également de stockage aux gérants de l'épicerie Vival,

Ce local faisant office de garage et de local de stockage a une surface de 73,44 m².

Il s'agit d'un local construit en moellons avec une couverture en tuiles. (permis de construire accordé à la mairie le 9 11 2021 sous le numéro PC 42 076 21 R 0009)

M. le Maire expose que la construction de ce garage est terminée et propose de l'intégrer au bail commercial qui lie la commune à la société B.S. DALLE, sans augmentation de loyer complémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

. valide la proposition de M. le Maire

. autorise M. le Maire à conclure un avenant au bail commercial liant la commune à la société B.S. DALLE, intégrant le nouveau garage sans augmentation de loyer, et mandate le maire pour la signature de tous documents matérialisant la présente délibération.

Questions diverses

. Cours de piscine : le conseil valide le devis des établissements Kéolis pour le transport des élèves à la piscine de Feurs, d'un montant de 2 589,40 euros ttc pour onze séances entre le 8 septembre et le 14 octobre 2022.

. Bombarde : un compte rendu sur le prix et la qualité du service de l'eau du Syndicat de la Bombarde a été diffusé pour information.

. des ralentisseurs et panneaux de signalisation seront installés « Impasse du petit bois ».

. école : du fait de la mise en place de la facturation cantine, l'agent technique à l'école aura une charge de travail différente, il est toujours prévu de l'aider à l'institutrice, aussi son temps et ses horaires de travail ne sont pas à modifier pour la rentrée ; un point sera fait d'ici les vacances de la Toussaint.

. les associations ont remercié suite aux subventions versées : Entente Cremeausienne, Renaissance d'Urfé, Relais transports.

. projet micro-crèche : une réunion s'est tenue en mairie avec des représentants de l'Admr et des élus de la CCPU. La CCPU a la compétence « petite enfance » pour le suivi d'un projet de micro-crèche. Les élus rencontreront prochainement la personne référente à la PMI du département.

. la fête des voisins aura lieu à Lucé le 30 juillet.

. artisanat pays d'Urfé : les élus prennent connaissance du vernissage le 16 juillet de l'exposition d'artisanat d'art intitulée « exposition multiple » qui a lieu actuellement à Saint-Just-en-Chevalet.

. une réunion aura lieu le 21 juillet à la Tuilière sur le thème du contrat ambition-Région.

. amf : le conseil est informé qu'il est possible de désigner un référent concernant les violences intra-familiales. Sans suite pour l'instant.

. bibliothèque : M. le Maire et Mme Manissolle co-responsable de la bibliothèque proposent d'acheter une boîte à clé fonctionnant par digicode (actuellement il faut récupérer les clés chez Muguette Gaudard ce qui n'est pas pratique et contraignant). Le conseil valide cet achat.

. marché du terroir : le bilan est positif dans l'ensemble.

. spectacle à venir : le conseil réfléchit à organiser un spectacle

(exemple : les troubadours amnésiques le coût est de 300 euros. Cela pourrait s'organiser avec une association qui tiendrait la buvette, par exemple l'œil Ecoute)

Pour Noel, il existe également un autre spectacle intitulé « bouche cousue » sur le thème du cirque mais contraignant car nécessitant 4.50 m de hauteur sous plafond.

. la commission « animation » va étudier des devis pour poursuivre l'achat en équipement d'illumination.

. Basket : le conseil est informé que l'association a constaté un déficit de 1 500 euros. Il y a eu une baisse importante de licenciés (de 114 à 68)

. Prévoir l'achat d'une dizaine de bancs pour équiper la salle de sports : le conseil valide.

. ccas le conseil se déclare à l'unanimité favorable à ce que le ccas soit dissous, une commission municipale sera créée, le ccas sera réuni à la rentrée.

. revêtement de la halle de sports : c'est à suivre, un décollement du taraflex a été constaté.

. règlement périscolaire : le règlement sera revu à la rentrée.